

AFFAIRE N° 27. - Extension du réseau de distribution d'eau de la Montagne entre le 13ème et le 16ème - Intervention de la Direction Départementale de l'Équipement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à confier au Service Départemental de l'Équipement les études et la surveillance des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau de la Montagne, du 13ème au 16ème sur le C.D. 41 jusqu'à l'école sur le chemin Saint-Bernard.

L'intervention du Service de l'Équipement s'effectuera conformément aux prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 23 Avril 1949, lesquels comportent en particulier le mandatement d'honoraires à son profit dans des conditions définies.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2313-20 du Budget de 1971 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

vu
le 12 juillet 1971
P. Le Tafel
Maire Général
cc: Pl. Kessler
qui certifie conforme
leur ds Affaires Financières
M. C. ALARCO